



# DOSSIER Urbanisme à Genève Où va la ville ?

Dossier réalisé par Béatrice Manzoni et Marie-Christophe Ruata-Arn avec l'aide de la Commission aménagement et urbanisme de la FAI.

## Le marketing serait-il en train de supplanter l'information ?

Une ville toujours plus verte, sûre et accueillante quelque soit le lieu, le programme et l'intensité projetée ?

Le dossier du précédent numéro rappelait combien la qualité du logement est indissociable de la qualité de la ville. Or, depuis une dizaine d'années, on assiste à Genève à une crise de l'expertise en matière d'urbanisme et à l'affaiblissement de la culture du projet. Dans ce contexte, on peut légitimement se préoccuper de la façon dont Genève va parvenir à concilier son inscription dans un monde globalisé avec ses particularités géographiques, sociales, culturelles et patrimoniales. Entre refus du changement et frénésie de développement, quelle place reste-t-il pour une culture du projet et un espace du commun ? Une question sensible lorsqu'on observe l'arrivée de nouveaux acteurs privés qui pèsent de tout leur poids dans les décisions d'aménagement, et ceci malgré l'illusion que donnent la « concertation citoyenne » et « le marketing urbain » (voir page ci-contre).

Dans ce numéro, la Commission d'aménagement et d'urbanisme (CAU), groupe de travail actif au sein de la FAI se demande : « Où va la ville » ? Tout au long de ce dossier, elle montre que, s'agissant de rendre les villes plus accueillantes et résilientes face aux changements, il faut repenser le rôle social de l'urbanisme, élaborer, de nouveau, une vision critique du monde et renouer au plus vite avec une culture du projet !

## Sommaire

1. Projet d'agglo	10
2. La réforme des PLQ sous la loupe	13
3. L'exemple des voies vertes	16
4. Quel avenir pour la zone villa ?	21
5. La culture du projet	22



Initié au début des années 2000, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (projet d'agglo) a été un véritable bol d'air. Tel est le sentiment partagé par la Commission aménagement du territoire lorsqu'ils considèrent ce projet entre les trois entités voisines. Une appréciation qui met en évidence une période qui a vu se développer une foule de démarches prospectives, par-delà les cultures et les différences institutionnelles. Une approche féconde rendue aussi possible par la mobilisation d'urbanistes compétents.

## 1. Projet d'agglo Un projet qui s'essouffle

Avec Christophe Beusch, Patrice Bezos, Philippe Burri, Stéphane Collet, Linda Dakhel, Christine Delarue, Christophe Kobler, Béatrice Manzoni et Michel Nemeč

On se permettait de sortir d'un corset mental qui jusqu'alors enfermait le développement urbain genevois à l'intérieur de la ceinture agricole et on se mettait à concevoir une distribution des quartiers, des logements et des activités en intégrant simultanément les dimensions paysagères, les déplacements et la question des écosystèmes», relève Christine Delarue. «Ce n'est que rétroactivement qu'on a pris conscience des changements opérés! On a exploré le territoire en proposant des modes de vies et des usages renouvelés, permettant de nourrir les débats entre urbanistes, société civile et politiques», ajoute Michel Nemeč.

«Salué pour son excellence, le projet d'agglo première génération a obtenu des financements de la Confédération mais aussi de l'Etat français, pour des équipements utiles au territoire dans son ensemble», relève Patrice Bezos. Philippe Burri souligne de son côté que «la création de l'école d'infirmière à Annemasse a été l'un des premiers jalons de cette nouvelle dynamique, mais qu'il y a eu aussi la création de lignes de transports publics franchissant la frontière, qui font partie désormais du paysage mental de bien des usagers.»

Dix ans après l'euphorie des débuts, les protagonistes impliqués en tant que projecteurs observent le projet d'agglo phase troisième génération tout comme les projets urbains en cours avec un regard nettement plus nuancé. On regrette que l'Office de l'urbanisme soit passé d'une «dynamique de projet à une phase gestionnaire». Les concepteurs, parmi lesquels figure Béatrice Manzoni, relèvent que les urbanistes genevois ne sont plus associés aux réflexions «alors qu'il s'agirait justement de continuer à faire exister le projet, de l'échelle territoriale jusqu'au dessin des quartiers, des équipements, et des

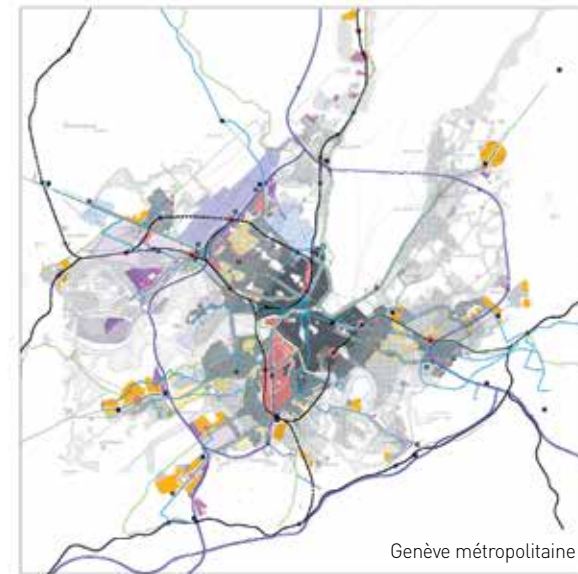
espaces publics, par-delà le découpage fonctionnel des services et l'accumulation des études». Christophe Beusch relève les difficultés concomitantes au passage à l'acte: «Le cas des voies vertes est emblématique d'une infrastructure intercommunale qui devrait être portée avec plus de détermination, à l'image du projet de la renaturation de l'Aire fortement soutenu par les instances cantonales et par des professionnels du projet.»

Plus généralement, on a subrepticement délégué une partie des compétences de l'État aux acteurs privés, qui privilégient la production de tertiaire et de logement haut de gamme. C'est la vogue des partenariats public-privé, qui, en soulageant les services de certaines tâches, les privent de facto du pouvoir de décision et uniformise les pratiques. «On assiste aussi à la multiplication des spécialistes, insiste Linda Dakhel, qui ne font que récolter des données ou appliquer des normes et des indicateurs – indices de densité, de verdure, monitoring, etc. – sans se préoccuper de les penser en termes de projet dans des situations toujours spécifiques.» Tous les membres de la CAU sont frappés par la prééminence technocratique – régime de l'efficacité et règne des chiffres – et par l'affaiblissement du rôle des architectes-urbanistes dans les instances de l'État ou de la Commission d'urbanisme cantonale.

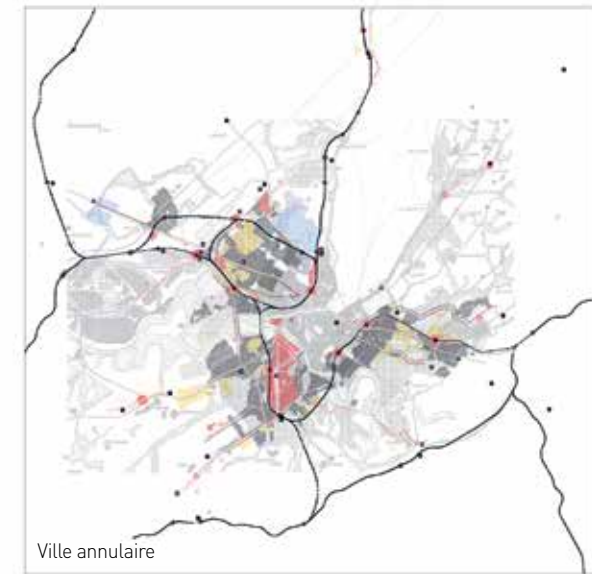
Si l'on peut constater un certain essoufflement du projet d'agglo, c'est aussi que le contexte a changé. En 2015, la Confédération a émis des réserves sur le Plan directeur cantonal 2030, conduisant le Canton à reporter une partie des urbanisations prévues sur des secteurs déjà construits: des surfaces théoriquement densifiables mais qui ne sont pas disponibles!

«Chacun cherche sa maison, la base à partir de laquelle il lui devient possible d'exister. Mais on habite aussi les rues, les villes et les paysages.»

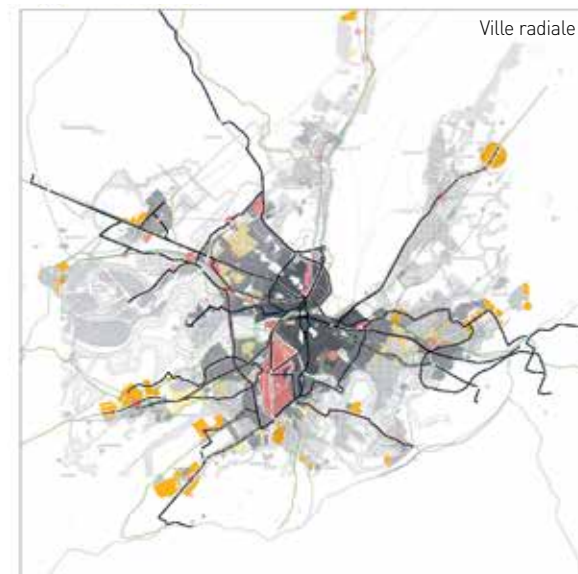
Jean-Marc Besse



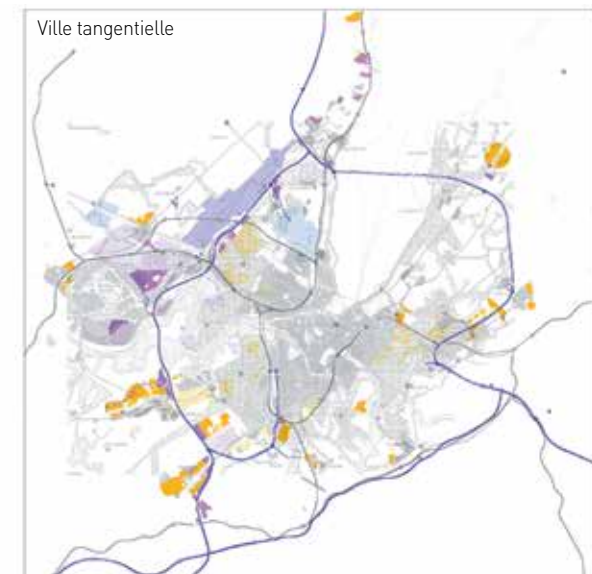
Genève métropolitaine



Ville annulaire



Ville radiale



Ville tangentielle

Genève métropolitaine  
Vision à l'horizon 2030

Une ville en croissance qui s'organise à partir de structures de distribution annulaires, radiales et tangentielles.

S'accompagnant d'une révision mécanique des projets en augmentant les densités et d'une programmation des équipements à minima, le Plan directeur ne propose plus une vision équilibrée des enjeux publics et privés. De plus, le récent désaveu fédéral porté au financement des infrastructures de transports de l'agglo troisième génération compromet son développement. Là encore, il faut reconnaître un paradoxe: la décision qui prive de soutien plusieurs nouveaux projets vient du fait que la Confédération comprend mal le processus mené localement. Certains projets de trams déjà financés ont de fait pris du retard. Et avant même qu'on ait mis les bouchées doubles pour les accompagner, de nouvelles priorités, comme le projet de la traversée du lac, occupent le devant de la scène, alors qu'il n'est pas soutenu par la Confédération.

Pour autant la communauté d'agglomération est devenue une réalité. De plus en plus de jeunes urbains actifs ultramobiles se déplacent au quotidien grâce à un réseau de transports qui, petit à petit, s'est déployé sur l'ensemble de l'agglomération. Mais ce serait fâcheux d'oublier que ce ne sont pas les seuls à vivre dans ce territoire. Il est aussi habité par des personnes plus sédentaires, tout aussi concernées par la mondialisation,

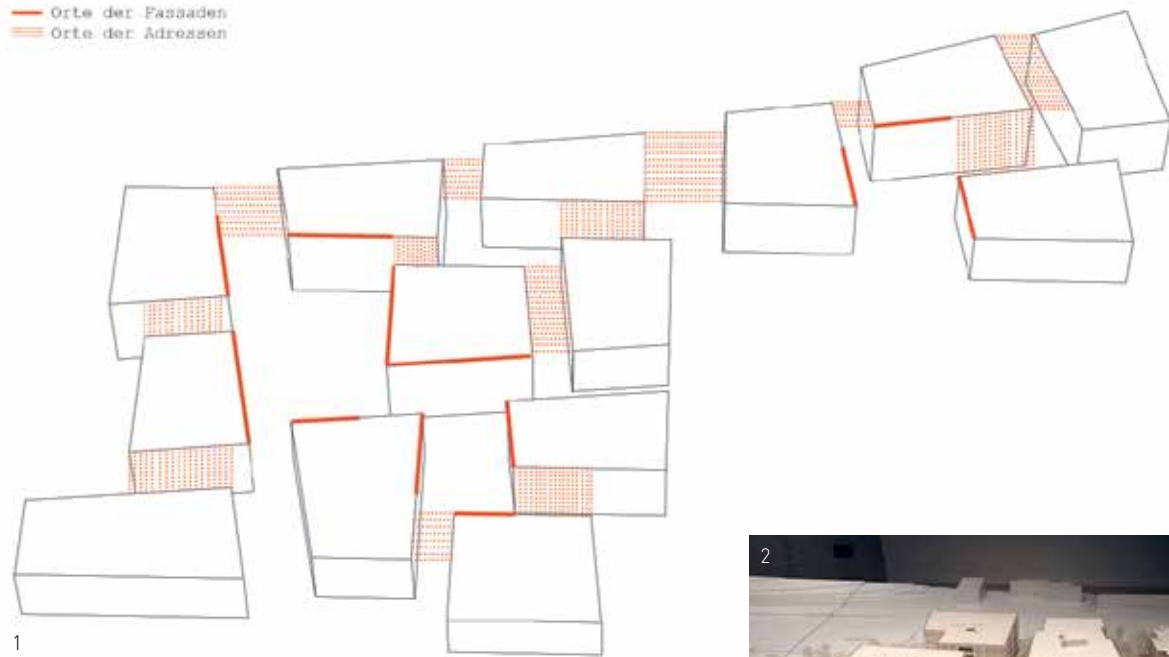
sauf que moins performantes et pour qui il n'est pas interdit d'espérer un mieux vivre, et pourquoi pas ensemble.

Lors de son lancement, le projet d'agglo a montré sa capacité à fédérer, en inscrivant nos vies dans un récit commun et dans des projets cherchant à rendre la ville plus habitable. Si aujourd'hui le projet mérite qu'on se préoccupe des conditions nécessaires pour qu'il puisse se déployer, c'est qu'il est menacé. Dans le passage à l'opérationnel, les marges de manœuvre ont disparu pour finalement supprimer toutes formes d'alternatives et d'expériences. À l'heure d'une homogénéisation toujours plus grande des productions urbaines, il est essentiel de ne pas se cantonner aux normes et aux clichés du marketing urbain pour retrouver des processus où s'inventent la différence et le vivre ensemble. «Chacun cherche sa maison, la base à partir de laquelle il lui devient possible d'exister. Mais on habite aussi les rues, les villes et les paysages.»<sup>1</sup> Le projet permet d'explorer ce qu'habiter veut dire, pour nous, aujourd'hui. Sachons le cultiver! □

1 \_ Habiter: un monde à mon image, Jean-Marc Besse, Paris, Flammarion, 2013.



— Orte der Fassaden  
— Orte der Adressen



1

**Quartier Hunziker**  
Coopérative Mehr als Wohnen  
Zurich, 2007-2014

1\_ Conception des espaces publics, extrait du livre «Maison en dialogue», p. 30, Futurafrosch et Duplex Arch.

2\_ Maquette du quartier Hunziker



© VILLE DE ZÜRICH



© WATTAREALENERGIE SCHWEIZ

La réforme du Plan localisé de quartier (PLQ) initiée en 2013, devait répondre aux critiques faites à cet instrument légal qui doit favoriser la réalisation cohérente d'un tissu construit, voire de tout un quartier, et permettre la construction d'équipements publics à moindre coût. Passage incontournable dans les procédures de développement urbain, le PLQ a souvent été rendu responsable de la banalisation des formes urbaines.

## 2. Réforme des PLQ

### Un outil au service d'un projet

Béatrice Manzoni

La réforme dite nouvelle méthode du PLQ fut conduite sur deux volets : d'une part un volet législatif modifiant la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) en 2015 et confortant des pratiques expérimentées marginalement telles le périmètre d'implantation (50%) ou la concertation ; et d'autre part une refonte des processus administratifs visant principalement à accélérer les procédures. Si l'on peut considérer que la souplesse de l'instrument a été renforcée par la modification législative, il faut néanmoins s'interroger sur la refonte administrative.

S'agissant d'élaborer des quartiers qui équilibrent tant les intérêts privés que publics, l'instrument s'en trouve détourné, quand «l'espace public n'est plus défini au stade du PLQ mais renvoyé au niveau de l'autorisation de construire et du premier opérateur». D'autres questions se posent. Ce qui était de la responsabilité de l'État ou de la Commune dans le cas des quartiers de Cressy, du Pommier ou des Vergers, est délégué aux privés qui financent les études, pièce par pièce comme des additions d'opérations ne garantissant plus la qualité urbaine. Or poser la question du logement, c'est poser la question de la ville, de son équipement et de tout programme qui contribue au lien social. C'est dans ce sens que le législateur a assigné un rôle prépondérant aux collectivités publiques et à la Commission cantonale d'urbanisme dans l'élaboration des projets pour s'assurer que l'intérêt général soit garanti.

La concertation vise l'adhésion au projet, mais il serait faux de considérer qu'elle puisse diminuer le risque de recours des voisins. Il ne s'agit pas non plus de laisser croire que ce sont les voisins qui feront le projet. L'urbanisme peut en revanche jouer un rôle fécond en clarifiant les enjeux du site, en problématisant les lignes de conflits, et en exprimant les intérêts des uns et des autres. Le rôle de l'urbaniste est, là encore, de proposer un projet, c'est-à-dire autant d'hypothèses pour l'évolution du

site qui peuvent donner des éléments de débat aux acteurs en présence. Cette phase représente un préalable au choix du projet final qui ne satisfera pas forcément tout le monde. Et si le débat doit être favorisé, il est essentiel que le politique conserve sa vision et sa légitimité pour arbitrer si, malgré tout, aucun consensus n'émerge.

Concernant les périmètres d'implantation, il faudrait évaluer de cas en cas la souplesse à octroyer et non pas la prévoir systématiquement. A titre d'exemple, le quartier *Mehr als Wohnen* à Zurich fixe des aires d'implantation avec 10% de marge de développement, ce qui n'a pas contraint la diversité typologique ; mais c'est surtout le dessin d'ensemble, comportant une identité particulière et des espaces publics très définis, qui a fédéré des architectures diverses avec trente-cinq coopératives (voir ci-contre). La ville se concrétise dans l'interstice, dans le dialogue entre les pleins et les vides et dans l'articulation entre les domaines public et privé.

«Face à la tendance technocratique prise par cette réforme, il paraît nécessaire de reconsidérer le PLQ comme un outil au service d'un projet, ...»

Face à la tendance technocratique prise par cette réforme, il paraît nécessaire de reconsidérer le PLQ comme un outil au service d'un projet, un moment de la conception d'un quartier et de son opérationnalité et

revenir aux fondamentaux de l'urbanisme : plans, coupes, maquettes. Si l'on veut dépasser la simple addition d'architectures et créer de véritables quartiers urbains mixtes, c'est le projet et sa conduite spécifique qui doivent avant tout nous préoccuper. Le travail du commun ne peut être formaté, car les solutions sont toujours uniques et spécifiques. Sans le travail des professionnels, l'outil ne produit pas d'alternatives. De même, sans maîtrise foncière, ces solutions ne peuvent se concrétiser ! Pour cela, il est décisif de renforcer le rôle de l'urbaniste, non seulement pour assurer la conception, mais aussi le suivi des projets dans le temps (le long terme) afin de les défendre, de les enrichir et de les infléchir si besoin, dans un processus partagé par tous les acteurs de l'aménagement. □





Le « carré vert » sur les friches d'Artamis.

Projet Social loft : ensemble de 200 logements, commerces, ateliers, locaux associatifs et culturels, équipements publics contenant une crèche, une salle d'éducation physique, des locaux pour les activités parascolaires et une salle pluridisciplinaire.



La définition de la voie verte n'est pas unifiée. En France et en Allemagne, les voies dites vertes, telle la ViaRhôna, sont principalement dédiées aux grandes randonnées cyclables. Dans l'aire anglo-saxonne, les *greenways* représentent une grande variété de projets qui valorisent les qualités paysagères : rives, infrastructures ferrées abandonnées, routes historiques, vues. Elles sont plutôt dédiées à la promenade et comportent habituellement une voie cyclable et un cheminement piétonnier.

### 3. L'exemple des voies vertes

## Nécessité d'un portage fort pour l'espace public

Christophe Beusch et Philippe Burri

La conception genevoise des voies vertes est double : il s'agit à la fois d'une offre de mobilité et d'espaces publics pour la population. Chaque élargissement, chaque parc traversé, chaque cours d'eau, peuvent devenir l'occasion d'un séjour de durée variable.

La notion de voie verte s'est propagée dans le sillage du Projet Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA) avec la formidable opportunité représentée par la libération de l'ancienne voie ferrée Eaux-Vives/Annemasse. Fin 2007, le tracé de la voie verte est prolongé sur la rive droite jusqu'à Saint-Genis, et fait partie des mesures du premier projet d'agglomération. En 2011, une charte d'aménagement est développée pour guider la conception des 22 km de la Voie verte d'agglomération (VVA). Dans le cadre du projet d'agglomération de la deuxième génération (2012), de nouveaux segments radiaux sont prévus telle la « Voie verte de Versoix à Bernex » (20 km, VVVB). Ils seront repris par le Plan directeur cantonal 2030 sous l'appellation réductrice de liaisons structurantes de mobilité douce.

Selon les différents acteurs impliqués, le passage à l'acte souffre de nombreux handicaps. On constate notamment que plusieurs segments sont rétrogradés à la fonction de pistes cyclables comme dans le cas de Bernex ou de Vernier. La voie verte Annemasse-Eaux-Vives est quant à elle inaugurée, mais les dilatations prévues initialement n'auront pas été réalisées par les communes qui n'ont pas été clairement impliquées dans le processus. Les équipements publics qui devaient s'ouvrir sur la voie verte

sont fraîchement clôturés. Le projet a d'abord été pensé comme un projet de compensation écologique et de mobilité dans la linéarité. Le Canton n'a pas assumé le suivi du projet, laissant le CEVA réaliser ses ouvrages techniques peu avants sur l'ensemble du parcours (voir ci-contre).

La situation en ville de Genève est contrastée, on s'interroge toujours sur la manière de résoudre certains franchissements topographiques comme celui du Bois-de-la-Bâtie. Pendant ce temps, le tronçon qui borde les voies couvertes de Saint-Jean entre la rue des Délices et le chemin des Sports, fait le bonheur de nombreux cyclistes. L'élargissement du pont ferroviaire de la Jonction, le désormais mal nommé Pont Belvédère est finalisé, mais privilégie la mobilité au détriment d'une appropriation par les promeneurs qui souhaitent jouir de ce point de vue exceptionnel.

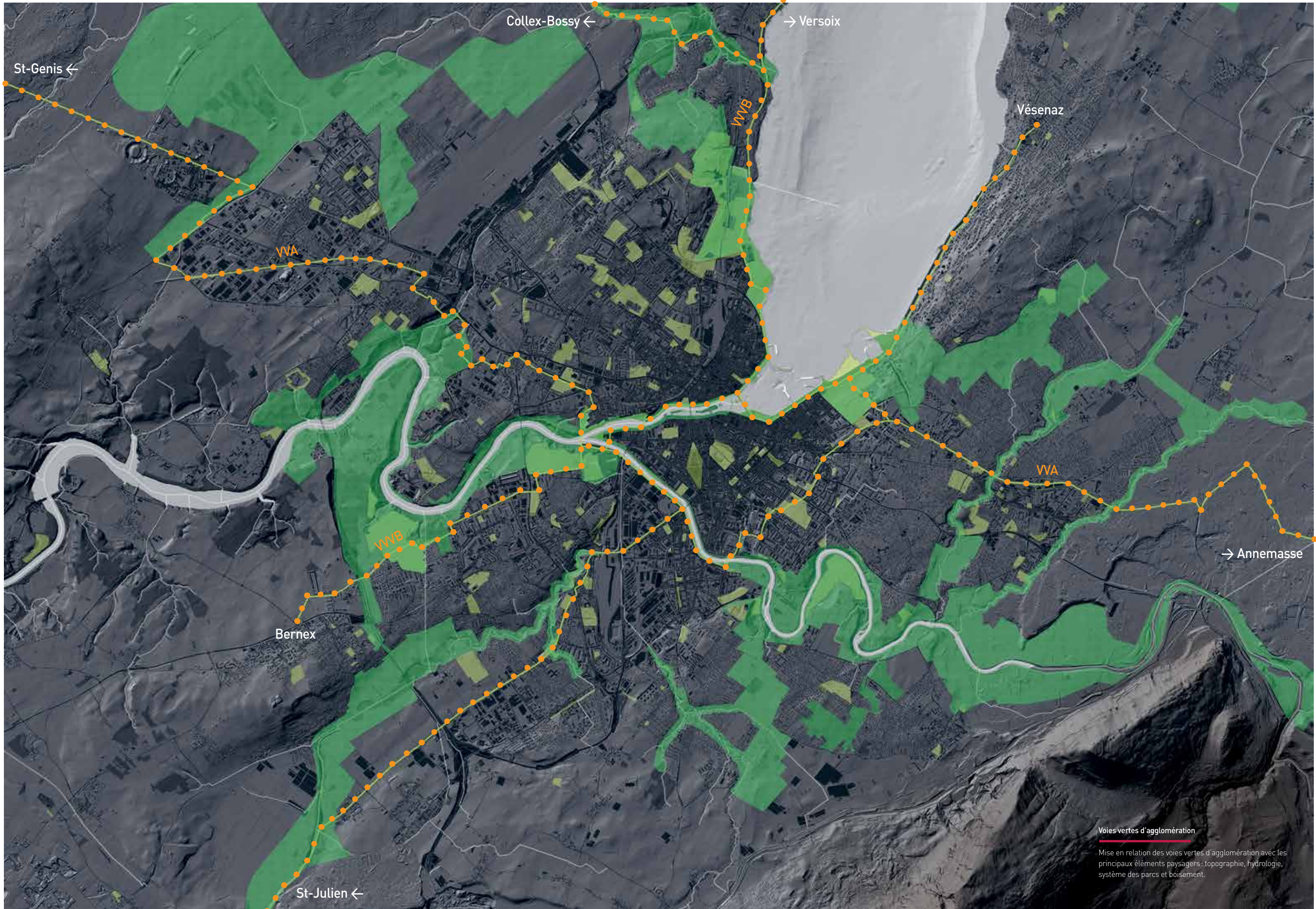
« La notion de voie verte s'est propagée dans le sillage du Projet CEVA avec la formidable opportunité représentée par la libération de l'ancienne voie ferrée Eaux-Vives/Annemasse. »

Les agglomérations à forte densité ont besoin d'un réseau de mobilité douce continu et d'espaces ouverts attrayants pour la vie des habitants. À l'aune de ce constat, il semble décisif que le Canton ne se contente plus seulement de planifier, mais qu'il porte véritablement ces projets à l'image des gares CEVA qui disposent d'une cellule dédiée au sein de l'Office de l'urbanisme. La qualité de ces espaces réside dans le dépassement des seuls aspects fonctionnels, dans des conceptions paysagères capables de résister aux multiples contraintes et dans la volonté de créer un authentique maillage d'espace public. □



La voie verte d'agglomération VVA  
Récemment inaugurée, elle relie les Eaux-Vives à Annemasse.





**Voies vertes d'agglomération**

Mise en relation des voies vertes d'agglomération avec les principaux éléments paysagers: topographie, hydrologie, système des parcs et boisement.



#### Appartements de la résidence Pierre-Longue à Lancy, Genève.

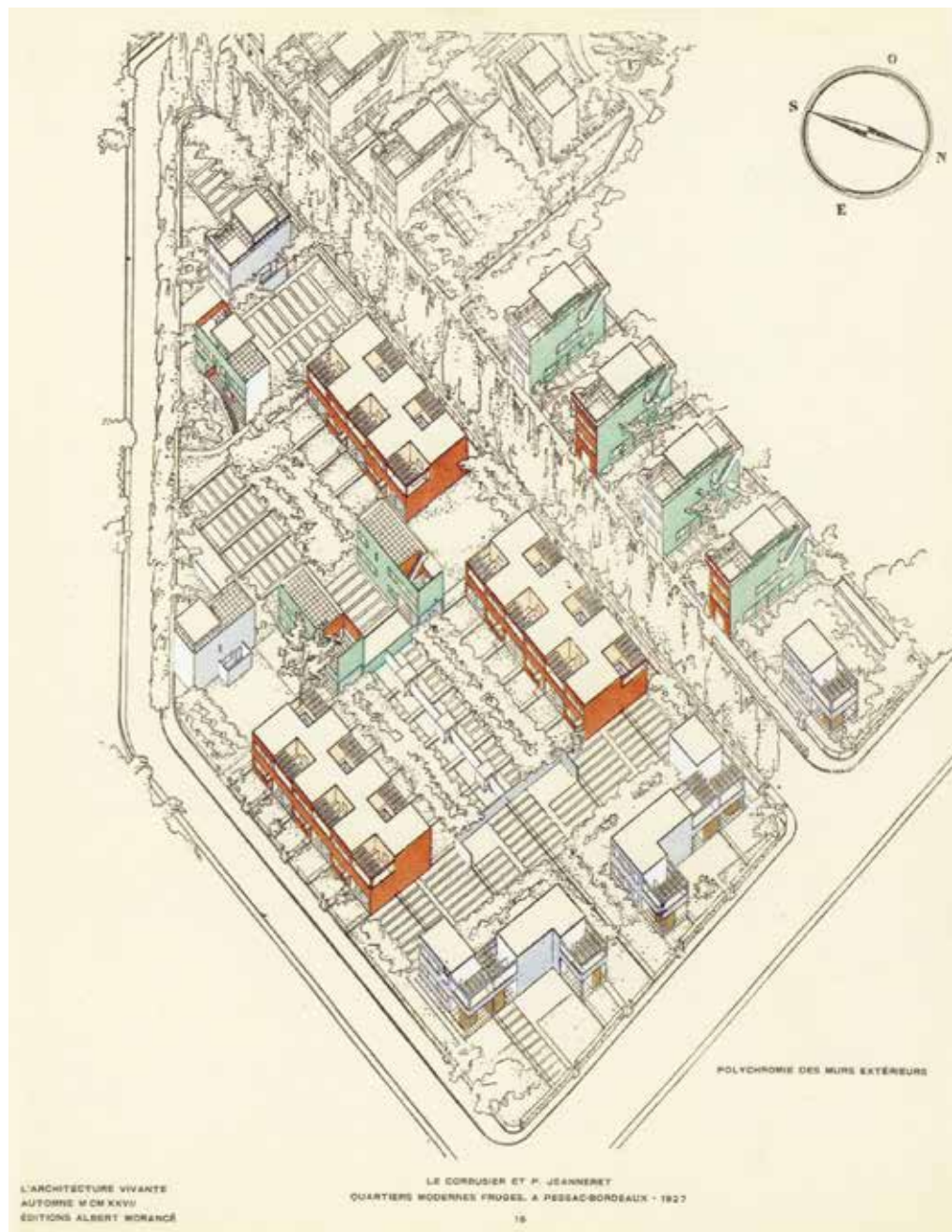
Avec les nouvelles densités autorisées, la zone villa se rapproche potentiellement de la zone 4 A ou B dédiée aux grandes maisons d'habitation et comportant plusieurs logements.



© C. KOBLEK

#### Cité-jardin ouvrière à Pessac, Bordeaux, France.

Sept types de maisons : zig-zag, quinconce, gratte-ciel, arcade, maisons isolée et jumelles. Le Corbusier et Pierre Jeanneret, arch., 1924-26.



#### Les nouveaux quartiers-jardins du XXI<sup>e</sup> siècle

Élaboré par Christophe Joud (arch.) et Bruno Marchand (prof. EPFL), ce guide pour une densification de qualité de la zone 5 a été édité par l'Office de l'urbanisme en 2017.



La modification de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) adoptée en 2012 n'a pas tardé à produire d'effets et on peut d'ores et déjà constater que les densités supérieures à 0.4 ne sont pas exceptionnelles. En réponse au désarroi des communes face au besoin d'infrastructures induit, le Canton s'est saisi du sujet et tente, à travers un guide – les nouveaux quartiers jardins du XXI<sup>e</sup> siècle –, de combler le déficit de vision urbanistique de la zone villa.

## 4. Zone villa Quel avenir ?

Christophe Kobler

Si ce guide<sup>1</sup> risque de décevoir, c'est qu'il s'inscrit dans le cadre restreint de la zone villa. Dans cette zone, seul le contrôle de la conformité à la LCI fait office de règle d'aménagement. À tort ou à raison il n'y a jamais eu, jusqu'à maintenant, de volonté de développer de véritables quartiers ou cités jardins avec des équipements collectifs et des espaces publics hiérarchisés comme l'avait prévu l'urbaniste Maurice Braillard dans les années 1930 avec ses colonies d'habitations ou Le Corbusier avec la cité ouvrière de Pessac (voir ci-contre). Au contraire, on a produit, dès les années 1940, des lotissements minimisant les dessertes publiques – des chemins privés souvent en impasse –, ponctués par des villas régies par les mêmes règles sur l'ensemble du canton.

Le guide rédigé par le Canton soulève plus particulièrement deux remarques. La première concerne la création d'un nouvel Indice de verdure (IVER). Après les indices de densité et de chaleur, ce nouvel indicateur permet d'évaluer les projets vertueux qui minimisent l'imperméabilisation des sols et la surcharge des réseaux d'eaux. Or, plutôt que de privilégier une diversité typologique, cet indicateur risque de limiter les solutions. L'habitat en tapis ou à patio n'est pas favorisé, alors que des ouvrages de rétention d'eau en toiture peuvent résoudre les problèmes induits. La deuxième remarque concerne le Plan directeur communal qui devrait permettre de définir de nouvelles règles selon les secteurs. Le Plan directeur communal n'étant pas imposable aux tiers, il semble illusoire d'imposer des règles qualitatives dans des secteurs dominés par la propriété privée.

Au vu de l'importance de la zone villa dans le canton de Genève – 40% environ de la zone à bâtir – il semble légitime d'interroger son potentiel de diversification et de mutation. On pourrait par exemple envisager d'en modifier les règles de construction : permettre de modifier les rapports aux limites des

constructions, définir des retraits ou des alignements sur rue. On pourrait aussi transformer la zone 5 ordinaire en zone 5 de développement pour avoir la possibilité d'y prévoir des cessions au domaine public et mutualiser les stationnements. Au vu des densités importantes de la nouvelle loi (0,48 à 0,6 d'IUS), faudrait-il faire glisser certains secteurs de la zone villa en zone 4A pour répondre aux enjeux de diversification de l'habitat groupé énoncés par le Plan directeur cantonal ?

La Commission reviendra certainement sur les nouvelles pratiques induites par ce guide. Elle aura aussi à cœur d'approfondir le devenir de la zone villa – avec ou sans modification de zone – dans de futures chroniques d'Interface. □

<sup>1</sup> \_etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/Publications/Densification\_Zone5\_guide\_web.pdf

#### Modification LCI

L'indice d'utilisation du sol (IUS) est passé de 0.20 à 0.25 voir 0.48 sous certaines conditions (construction contiguë, bonus énergétique, etc.)

Le passage à un IUS de 0,5 voir de 0,6 est réservé aux parcelles de plus de 5000 m<sup>2</sup>.



Le modèle actuel repose sur une approche de l'urbain valorisant ce qui est nouveau et non l'existant (les quartiers, les modes de vie, les habitants, les fonctions et réseaux techniques...). Face aux grands projets qui consistent à créer des quartiers ex-nihilo, souvent à renfort d'architectes médiatisés n'y a-t-il pas d'alternative ?

## 5. Culture du projet

# Transformer, réinterpréter, dialoguer avec l'existant

Béatrice Manzoni

L'espace au sein duquel nous habiterons ces prochaines décennies est déjà passablement construit. Tous les territoires destinés à être densifiés ne sont pas homogènes, mais en constante mutation et pétris de mixité. C'est le cas du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais aussi d'autres secteurs de renouvellement urbain identifiés par le Plan directeur cantonal. Face à ces défis à venir, la posture éthique du réemploi prônée par l'urbaniste Paola Vigano nous semble particulièrement stimulante. Elle nous conduit à considérer les territoires urbanisés comme de véritables réservoirs d'énergie grise, à partir desquels il s'agit d'envisager l'existant comme une ressource à transformer, modifier, prolonger, intensifier, plutôt que d'envisager la table rase.

A Genève, la transformation d'anciennes friches urbaines a connu un certain succès, même s'il faut constater son affaiblissement aujourd'hui. On assiste, en effet dans les années 1980, à l'éclosion du mouvement architectural et urbanistique de la rénovation douce mis en œuvre dans le quartier des Grottes, puis avec les projets de l'Îlot 13 ou des Bains des Pâquis. Plus récemment, l'étude *Genève la nuit, stratégie de la vie nocturne culturelle et festive*<sup>1</sup>, tente de retrouver des marges de manœuvre au sein des planifications en cours en posant le principe du recyclage, et d'une mise en œuvre collaborative avec les futurs acteurs des lieux. L'architecte Patrick Bouchain à qui l'on doit de nombreuses fabriques culturelles voit lui aussi l'intérêt de « faire autrement et moins cher ». Il s'en explique : « Je suis contre la table rase. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. Longtemps, les architectes ont considéré que ce qu'on appelait la réhabilitation n'allait pas dans le sens de la modernité. Quand vous réhabilitez, réparez ou restaurez un bâtiment, vous avez comme interlocuteurs le futur usager ou le commanditaire. »<sup>2</sup>

« Je suis contre la table rase. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. »

Patrick Bouchain, architecte

Les villes mêlent dans le même espace des paysages, des histoires, des architectures, des diversités sociales, économiques et culturelles. La qualité de la ville ne se décrète pas. Elle s'invente de cas en cas, avec une attention soutenue pour chaque situation et chaque lieu. Pour l'inventeur du Plan-guide de l'île de Nantes, Alexandre Chemetoff : « *Le projet est à la fois un acte culturel et technique, un engagement !* » Un projet ne devrait pas être impersonnel, il concrétise une idée de ville, les objectifs et les exigences d'une collectivité, la singularité de chaque lieu. Qu'il s'agisse de végétation, de sols, de construction, de patrimoine, ou d'usages, l'existant est la structure préalable de tout projet urbain. Fondée sur l'observation savante, la démarche se situe dans un dialogue permanent entre d'une part, les forces et les potentialités de l'existant et, d'autre part, la nécessité de création d'un nouveau contexte et de nouveaux usages.

Partir des ressources urbaines latentes du site plutôt que d'un programme défini à priori, renverse la manière de concevoir la ville et l'architecture : en dialogue plutôt qu'en rupture. Cette stratégie permet de retrouver une certaine agilité face aux normes et à la production d'objets génériques. Le projet urbain s'embraye plus vite et devient immédiatement tangible et concret. En recyclant d'anciennes structures on active la vie locale, ce qui donne plus facilement du sens au projet en cours pour des acteurs demandeurs de partage et de proximité. Et, en toute logique, de nouvelles formes de sociabilité, de créativité et de mixité d'usages alimentent à leur tour le projet urbain en cours d'élaboration. Une manière aussi de faire de la participation en acte et toujours du sur mesure !!! □

1\_ Genève la nuit, stratégie de la vie nocturne culturelle et festive, 2017  
B. Manzoni, L. Matthey, R. Pieroni, N. Merle et O. Magnenat ; UNIGE.

2\_ Une architecture humaniste et libertaire, D. Birck, P. Bouchain ;  
Radio France Internationale ; 26 juin 2017.



### Évolutions de la ville

XIX<sup>e</sup> : en noir  
XX<sup>e</sup> : 1935 et 1959 en rouge,  
1990 en jaune orangé.

L'Atlas du territoire genevois devrait être réactualisé puisqu'il a bientôt trente ans !

### La ville sur la ville

Plaidoyer pour un processus de réemploi et de la transformation.

Concours pour la transformation d'une ancienne friche militaire, quartier Flaminio, Rome.